

Bruxelles, le 14 octobre 2022 (OR. en)

13197/22

Dossiers interinstitutionnels:

2022/0293(NLE) 2022/0294(NLE) 2022/0308(NLE)

2022/0309(NLE) 2022/0310(NLE)

2022/0313(NLE)

ECOFIN 964 UEM 242 FIN 1029

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Propositions de décisions d'exécution du Conseil portant modification des décisions d'exécution du Conseil octroyant à la Croatie, à Chypre, à la République tchèque, à la Grèce, à la Lituanie et au Portugal un soutien temporaire au titre du règlement (UE) 2020/672 pour l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence engendrée par la propagation de la COVID-19
	- Adoption

1. Le règlement (UE) 2020/672 du Conseil du 19 mai 2020 portant création d'un instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) engendrée par la propagation de la COVID-19¹ (ci-après dénommé "règlement SURE") établit le cadre permettant à l'Union de fournir aux États membres qui sont confrontés à une grave perturbation économique engendrée par la propagation de la COVID-19, ou qui sont gravement menacés de l'être, une assistance financière destinée au financement, à titre principal, des dispositifs de chômage partiel ou de mesures similaires visant à protéger les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants et, à titre accessoire, de certaines mesures liées à la santé.

13197/22 kis/pad 1 ECOFIN 1A **FR**

¹ JO L 159 du 20.5.2020, p. 1.

- 2. Conformément à l'article 6, paragraphe 1, du règlement SURE, l'assistance financière doit être mise à disposition au moyen d'une décision d'exécution du Conseil, sur la base d'une proposition de la Commission.
- 3. Un soutien temporaire au titre du règlement SURE a été octroyé à la **Croatie**, par la décision d'exécution (UE) 2020/1348 du Conseil du 25 septembre 2020; à **Chypre**, par la décision d'exécution (UE) 2020/1344 du Conseil du 25 septembre 2020 et par la décision d'exécution (UE) 2021/680 du Conseil du 23 avril 2021, qui la modifie; à la **République tchèque**, par la décision d'exécution (UE) 2020/1345 du Conseil du 25 septembre 2020; à la **Grèce**, par la décision d'exécution (UE) 2020/1346 du Conseil du 25 septembre 2020 et par de la décision d'exécution (UE) 2021/679 du Conseil du 23 avril 2021, qui la modifie; à la **Lituanie**, par la décision d'exécution (UE) 2020/1350 du Conseil du 25 septembre 2020 et par la décision d'exécution (UE) 2021/678 du Conseil du 23 avril 2021, qui la modifie; au **Portugal**, par la décision d'exécution (UE) 2020/1354 du Conseil du 25 septembre 2020. La liste des mesures nationales pouvant prétendre à un financement au titre du règlement SURE au Portugal a été modifiée par la décision d'exécution (UE) 2022/99 du Conseil du 25 janvier 2022.
- 4. À la suite de la demande d'assistance financière supplémentaire présentée par la **Croatie** le 25 juillet 2022 au titre du règlement SURE, la Commission a adopté, le 20 septembre 2022, une proposition de décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1348 octroyant à la République de Croatie un soutien temporaire au titre du règlement SURE (ST 12673/22).

13197/22 kis/pad 2 ECOFIN 1A **FR**

- 5. À la suite de la demande d'assistance financière supplémentaire présentée par **Chypre** le 5 septembre 2022 au titre du règlement SURE, la Commission a adopté, le 28 septembre 2022, une proposition de décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1344 octroyant à la République de Chypre un soutien temporaire au titre du règlement SURE (ST 12973/22).
- 6. À la suite de la demande d'assistance financière supplémentaire présentée par la **Tchéquie** le 22 septembre 2022 au titre du règlement SURE, la Commission a adopté, le 3 octobre 2022, une proposition de décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1345 octroyant à la **République tchèque** un soutien temporaire au titre du règlement SURE (ST 13003/22).
- 7. À la suite de la demande d'assistance financière supplémentaire présentée par la **Grèce** le 1^{er} septembre 2022 au titre du règlement SURE, la Commission a adopté, le 28 septembre 2022, une proposition de décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1346 octroyant à la République hellénique un soutien temporaire au titre du règlement SURE (ST 12966/22).
- 8. À la suite de la demande d'assistance financière supplémentaire présentée par la **Lituanie** le 8 août 2022 au titre du règlement SURE, la Commission a adopté, le 20 septembre 2022, une proposition de décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1350 octroyant à la République de Lituanie un soutien temporaire au titre du règlement SURE (ST 12676/22).

13197/22 kis/pad 3 ECOFIN 1A **FR**

- 9. À la suite de la demande d'assistance financière supplémentaire présentée par le **Portugal** le 17 septembre 2022 au titre du règlement SURE, la Commission a adopté, le 28 septembre 2022, une proposition de décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1354 octroyant à la République portugaise un soutien temporaire au titre du règlement SURE (ST 12964/22).
- 10. Les propositions susmentionnées ont été examinées par le groupe des conseillers financiers le 11 octobre 2022 et les textes ont ensuite été mis au point par les juristes-linguistes.
- 11. Les travaux techniques préparatoires peuvent désormais être considérés comme achevés et les textes des projets de décisions d'exécution du Conseil précités peuvent lui être soumis pour adoption formelle.
- 12. Il convient de noter que, conformément à l'article 297, paragraphe 2, troisième alinéa, du TFUE et à l'article 18, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil, ces décisions du Conseil, une fois adoptées, doivent être notifiées aux États membres destinataires par le secrétaire général du Conseil ou par un directeur général agissant en son nom.
- 13. Conformément à l'article 122, paragraphe 2, du TFUE, il convient que le président du Conseil informe le Parlement européen de ces décisions d'exécution du Conseil.

13197/22 kis/pad 4 ECOFIN 1A **FR** 14. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord sur les textes des propositions précitées de modification des décisions d'exécution du Conseil, dont les textes, mis au point par les juristes-linguistes, figurent dans le tableau ci-après, et à suggérer que le Conseil les adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session:

décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1348 octroyant à la République de Croatie un soutien temporaire au titre du règlement (UE) 2020/672 pour l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence engendrée par la propagation de la COVID-19	Doc. ST 12701/22
Décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1344 octroyant à la République de Chypre un soutien temporaire au titre du règlement (UE) 2020/672 pour l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence engendrée par la propagation de la COVID-19	Doc. ST 12974/22
décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1345 octroyant à la République tchèque un soutien temporaire au titre du règlement (UE) 2020/672 pour l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence engendrée par la propagation de la COVID-19	Doc. ST 13032/22
Décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1346 octroyant à la République hellénique un soutien temporaire au titre du règlement (UE) 2020/672 pour l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence engendrée par la propagation de la COVID-19	Doc. ST 12968/22
Décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1350 octroyant à la République de Lituanie un soutien temporaire au titre du règlement (UE) 2020/672 pour l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence engendrée par la propagation de la COVID-19	Doc. ST 12702/22
Décision d'exécution du Conseil portant modification de la décision d'exécution (UE) 2020/1354 octroyant à la République portugaise un soutien temporaire au titre du règlement (UE) 2020/672 pour l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence engendrée par la propagation de la COVID-19	Doc. ST 12967/22

13197/22 kis/pad 5 ECOFIN 1A **FR**